



LETTRE INFO DU CONSEIL MUNICIPAL

AOUT 2022

➤ Body Bulle Gym

Body Bulle Gym réouvrira ses portes le 20 septembre 2022 et vous accueillera tous les mardis de 19h45 à 21h15 au sein du club pour des séances de gym et d'entretien physique.

Le club, ainsi que son animatrice sont affiliés à la Fédération Sports Pour Tous. Les cours sont variés : assouplissements, cardio, musculation, avec ou sans engins (swiss-ball, bâtons, élastiques ...), chorégraphie etc...Le rythme de chacun est respecté.

Pour avoir de plus amples renseignements ou si vous voulez vous inscrire vous pourrez assister à l'assemblée générale qui aura lieu le 21/09/2022 à 19h30 (juste avant la 1^{ère} séance de gym) ou nous contacter :

Marie Jo Mathis : 06.85.65.76.40

Nathalie Bosson : 06.34.95.20.27

Pour info : Vous pourrez participer aux 2 premières séances sans engagement.

➤ SEVAD

Le syndicat des écoles de la vallée du drugeon recherche une personne pour faire l'entretien des locaux de l'école de la Rivière Drugeon (9h par semaine le soir).

Pour tous renseignements veuillez-vous adresser au 06.70.70.34.44.

➤ Restriction d'eau

Le seuil de crise étant atteint, les usages de l'eau sont limités à titre temporaire sur l'ensemble des communes. Il est **strictement interdit de faire** :

- L'arrosage des pelouses, massifs fleuris, jardins...) sauf utilisation de réserve d'eau de pluie
- Remplissage et vidange des piscines privées
- Lavage des véhicules, façades, toitures...

Pour plus de renseignements vous pouvez vous reporter au tableau de l'arrêté préfectoral disponible sur le site internet de la commune.

➤ **Fibre optique**

Une réunion publique est prévue le **1^{er} septembre 2022 à 20h** afin de vous apporter toutes les informations et de répondre à vos questions concernant les fournisseurs d'accès internet.

➤ **Rappel Chiens en divagation**

A la suite d'un incident survenu il y a quelques jours sur le territoire communale avec un chien en divagation entre une maman et son enfant, nous vous rappelons au terme de l'article 1385 du code civil d'assurer la garde et la surveillance de votre animal domestique. En cas de dommage causé par votre animal (accident de la circulation, morsure), votre responsabilité civile serait directement engagée.

La commune pourra déposer une plainte pour divagation d'animaux auprès du procureur de la république.

Avant que d'autres incidents plus graves ne se produisent nous vous demandons de bien vouloir assurer vos devoirs de garde et de surveillance.

➤ **Rappel Cartes jeunes**

La carte avantages jeunes s'adresse au 6-18 ans. (**Demande à faire en mairie ou par Mail**) pour les personnes qui ne se sont pas encore inscrites, vous pouvez le faire jusqu'au 1^{er} septembre. Une date ultérieure vous sera communiquée pour la remise des cartes.

A partir de 18 ans, les jeunes peuvent bénéficier du Pass culture. Il suffit de se rendre sur <https://pass.culture.fr>.

Le Maire et le Conseil Municipal